

# CORONAVIRUS (COVID-19)

# 24 mars

MESURES ET DIRECTIVES  
DU GOUVERNEMENT

## État d'urgence sanitaire sur tout le territoire du Québec

**RÉDUCTION** au minimum des services et activités pour toutes les **entreprises** et **commerces** non prioritaires dès minuit ce soir

**LE QUÉBEC  
MIS SUR  
PAUSE**



Le télétravail et les commandes en ligne peuvent se poursuivre

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

418/450/514/819 ou  
1 877 644-4545

Les personnes qui ne travaillent pas dans une entreprise offrant des services ou des activités prioritaires devraient **demeurer à domicile autant que possible**.

**Cependant, certaines sorties sont possibles. Par exemple :**

- Aller marcher, prendre l'air et du soleil
- Faire jouer les enfants à l'extérieur
- Faire l'épicerie ou les courses essentielles, pour soi ou pour une personne vulnérable ou âgée de 70 ans et plus



**Mais en respectant les précautions :**

- On garde nos distances
- Pas de rassemblements
- On se lave les mains



➤ **Le temps n'est pas aux rassemblements d'amis ou de famille**